

## CHARTRE DE L'ACTION HUMANITAIRE

- Considérant désormais l'action humanitaire comme part intégrante de la vie démocratique.
- Considérant que l'action humanitaire doit s'exercer au bénéfice de son prochain comme de son lointain, chez soi et chez les autres.
- Je refuse toutes les formes de discrimination entre les individus, les groupes ethniques ou religieux, je refuse de laisser monter les intolérances, les racismes, l'antisémitisme, je m'engage à les dénoncer et à y faire obstacle.
- Je refuse les exclusions nées de la pauvreté, de la précarité et des pathologies.
- Je refuse que la science couvre l'oppression ou la torture physique ou psychique, qu'elle porte atteinte à la dignité de l'homme.
- Je refuse toutes les formes de manipulations génétiques qui porteraient atteinte à la dignité de la personne humaine.
- Je m'engage à tout mettre en œuvre pour que soient respectés les équilibres écologiques.
- Je m'engage à porter assistance à toutes les victimes des catastrophes naturelles, écologiques ou politiques, dans mon pays et au-delà des frontières.
- Je m'engage à tout mettre en œuvre pour que soit appliqué le droit des ONG de secours, agissant de manière impartiale, à porter assistance humanitaire aux victimes, sans discrimination et en toutes circonstances.
- Je m'engage à agir pour que la convention internationale sur le droit des enfants soit respectée et appliquée dans tous les pays du monde.
- J'affirme que le principe de non-ingérence s'arrête à l'endroit précis où naît le risque de non-assistance.

Que l'on cache l'horreur .....je m'engage à témoigner ;  
Que renaisse la barbarie ..... je m'engage à la combattre.